



**TERRES
DE
LA BIBLE**

PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE

Du jeudi 27 février au samedi 8 mars 2025



Animé par le Père Cassiel CERCLÉ
Guidé par Sœur Bénédicte YOU

Renseignements et inscriptions

Père Cassiel CERCLÉ

perecassiel@stfa38.fr

PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE

Animé par le Père Cassiel CERCLÉ - Guidé par Sœur Bénédicte YOU

Du jeudi 27 février au samedi 8 mars 2025 - 10 jours / 9 nuits

J1 - Jeudi 27 fév.



BOURGOIN-JALLIEU – LYON - TEL AVIV - NÉGUEV

03h30-04h05 : transfert en bus depuis BOURGOIN-JALLIEU jusqu'à l'aéroport de LYON (avec les Cars de la Vallée). Vol de **LYON** pour **TEL AVIV** via BRUXELLES. Brussels Airlines : 07h05-08h30 puis 09h40-15h10, sous réserve.

Déjeuner dans l'avion (snack ou prévoir un pique-nique).

En fin d'après-midi, **accueil du groupe** à l'aéroport. Route vers le **DÉSERT DU NÉGUEV**.

Installation, dîner et nuit en bivouac sous tentes bédouines dans le DÉSERT DU NÉGUEV.

J2 - Vend. 28 fév.



DÉSERT DU NÉGUEV

Marche dans le Wadi Avarim et les gorges d'**Ein Avdat**.

Déjeuner dans le désert sous forme de panier-repas.

L'après-midi, visite du site nabatéen et byzantin de **Tel Avdat**. Messe en plein air dans les ruines de l'église byzantine (sans résa). A **Mitzpe Ramon**, panorama sur le cratère, évocation de la spiritualité du désert.

Dîner et nuit en bivouac sous tentes bédouines dans le DÉSERT DU NÉGUEV.

J3 - Samedi 1^{er} mars



MASSADA - JOURDAIN - GALILÉE

Le matin, route jusqu'à la forteresse de **Massada** qui domine la **MER MORTE** : montée à pied par la rampe des romains, visite des ruines du palais d'Hérode le Grand, puis descente en téléphérique (ou à pied). Route vers le **Jourdain** : passage devant Ein Gedi.

Déjeuner sous forme de panier-repas à QASR-EL-YAHUD.

L'après-midi, visite de **Qasr El Yahud** : évocation du baptême du Christ dans le **Jourdain** (dernière entrée à 14h, fermeture à 15h). Renouvellement des promesses du baptême (sans résa). Poursuite par la Vallée du Jourdain pour la **GALILÉE**. Messe à l'hébergement.

Installation, dîner et nuit au LAC DE TIBÉRIADE.

J4 - Dim. 2 mars



LAC DE TIBÉRIADE

Tôt le matin, marche sur le « Jesus Trail » à travers le parc national du **Mont Arbel** : panorama sur toute la région du **LAC DE TIBÉRIADE**. Puis découverte du **Mont des Béatitudes** et descente jusqu'à **Tabgha**. Messe en plein air au bord du lac à Dalmanutha (11h30). Découverte de la **basilique de la Multiplications des pains**.

Déjeuner au bord du LAC DE TIBÉRIADE.

L'après-midi, découverte du site de **Capharnaüm** : la synagogue du IV^{ème} siècle, les restes du village antique et la maison de Pierre. Puis tour en bateau sur le lac (16h, sous réserve) : évocation de la tempête apaisée.

Dîner et nuit au LAC DE TIBÉRIADE.

J5 - Lundi 3 mars



NAZARETH

Le matin, visite de **NAZARETH** du **sanctuaire de l'Annonciation** : la basilique, la grotte et l'église Saint Joseph. Messe à la basilique de l'Annonciation (9h). Visite du tombeau du Juste (10h).

Déjeuner à NAZARETH.

L'après-midi, visite de **Nazareth Village**. Retour à l'hébergement.

Dîner et nuit au LAC DE TIBÉRIADE.

J6 - Mardi 4 mars

MER MORTE - WADI QELT - BETHLEEM



Le matin, route vers la **MER MORTE** (2h). En passant proche de **JERICHO**, évocation des épisodes bibliques liés à la ville. **Temps de baignade** à la plage de Kalya.

Déjeuner à 11h30 à KALYA.

L'après-midi, point de vue au **Mitzpe Yericho** : évocation de la parabole du bon samaritain puis messe en plein air (sans résa). 14h30 : route pour **BETHLEEM**. En fin d'après-midi, découverte de l'activité de l'**association Al Rowad** au camp de réfugiés d'Aïda et rencontre avec le directeur (16h).

Installation, dîner et nuit à BETHLEEM.

J7 - Merc. 5 mars

BETHLEEM



Le matin, messe avec la communauté (8h30, en arabe). Temps d'échange avec les Sœurs (9h30-12h).

Déjeuner falafels au monastère de l'Emmanuel avec les Sœurs.

L'après-midi, visite de la **basilique et de la grotte de la Nativité**. Puis découverte du **Champs des Bergers**. Temps des achats solidaires.

Dîner et nuit à l'hébergement à BETHLEEM.

J8 - Jeudi 6 mars

JÉRUSALEM



Le matin, arrivée à **JÉRUSALEM** par le **Mont des Oliviers**. Visite du **Carmel du Pater**. Descente à pied au **Dominus Flevit**. Messe au Dominus Flévit (10h). Puis visite du sanctuaire de **Gethsémani**. Descente dans la **vallée du Cédron**.

Déjeuner sous forme de panier-repas dans la vallée du Cédron.

L'après-midi, passage en haut de la cité de David. Découverte du **mur occidental**. Puis le **quartier juif** de la vieille ville, le **Mont Sion** avec le **Cénacle** et la **Dormition**. Visite de **Saint Pierre en Gallicante**. Rencontre avec Marie-Armelle Beaulieu (17h, St Sauveur).

Installation, dîner et nuit à JÉRUSALEM.

Veillée de la miséricorde dans l'église grecque catholique (20h30).

J9 - Vend. 7 mars

JÉRUSALEM



Le matin, depuis les terrasses, vue sur l'**esplanade du Temple** (fermée le vendredi) où se dressent la mosquée El Aqsa et le dôme de la Roche. Puis visite de l'**église Sainte-Anne** et des vestiges de la piscine probatique. Marche sur la **via dolorosa** jusqu'au **Saint-Sépulchre**, « l'Anastasis », où l'on vénère les lieux de la crucifixion de Jésus (le Golgotha) et son tombeau. Messe dans la basilique (11h).

Déjeuner à JÉRUSALEM chez les Sœurs Maronites.

L'après-midi, rencontre avec Renée Goutmann (13h). Puis **temps libre** dans la vieille ville de Jérusalem. Temps de relecture du pèlerinage.

Dîner et nuit à JÉRUSALEM.

J10 - Sam 8 mars.

TEL AVIV - LYON - BOURGOIN-JALLIEU

03h30 : transfert à l'aéroport. 04h15 : formalités d'enregistrement et de sécurité. Vol de **TEL AVIV** pour **LYON** via FRANCFORT. Lufthansa : 07h05-11h puis 12h50-14h05. *Déjeuner dans l'avion (snack)*. 14h45-15h30 : transfert à BOURGOIN-JALLIEU en autocar (avec les Cars de la Vallée).

Ce programme est susceptible d'adaptations en fonction des confirmations de vols, des rencontres et des célébrations.

ITINÉRAIRE

PÈLERINAGE EN TERRE SAÏNTE

Du jeudi 27 février au samedi 8 mars 2025- 10 jours / 9 nuits





PRIX PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE

Du jeudi 27 février au samedi 8 mars 2025 - 10 jours / 9 nuits

PRIX PAR PERSONNE

Nombre de participants payants	50
Prix en bivouac sous tente et chambre double	1 998 € *

(*) Dont 63€ à régler en liquide pour les pourboires

Ce prix a été calculé le 31/05/2024 sur la base de 50 participants payants. À 30 jours du départ, pour la facturation, conformément au code du tourisme, le prix sera susceptible de connaître une variation, à la hausse comme à la baisse, en fonction des taxes aériennes et de l'effectif réel. Afin de figer le cours du dollar, nous avons acheté du \$ à terme sur votre groupe pour éviter un risque de change. C'est une garantie exclusive offerte par Terres de la Bible.

CE PRIX COMPREND

- **Le transfert aller/retour** de Bourgoin-Jallieu à l'aéroport de Lyon.
- **Le transport aérien LYON - TEL AVIV - LYON**, via BRUXELLES sur des vols réguliers LUFTHANSA, en classe économique (54 places réservées).
- **Les taxes aéroportuaires** : 122 € à ce jour.
- **L'assistance à l'aéroport** : au départ de Lyon, à l'arrivée et au départ d'Israël.
- **Le transport en autocar** de grand tourisme climatisé selon le programme.
- **L'hébergement en bivouac, et en chambre double** en maisons religieuses de qualité (douches et sanitaires privatifs) ou en hôtels 3 étoiles équivalents (normes israéliennes).
- **Les repas du dîner du premier jour au dîner du J9.**
- **Les frais d'entrée dans les sites** indiqués au programme.
- **La réservation des messes et des rencontres.**
- **Le service d'un guide local professionnel francophone.**
- **Les oreillettes individuelles.**
- **L'assistance locale 24h/24.**
- **L'assurance multirisque avec extension épidémie** : annulation, assistance rapatriement, interruption de séjour, responsabilité civile à l'étranger, et bagages.
- **La garantie cours du dollar figé.**
- **La documentation de voyage** : étiquettes bagages, atlas biblique *Le Monde de la Bible* ou missel *Magnificat Terre Sainte*, livret d'informations pratiques (numérique), un chèque et sur place une carte d'Israël détaillée.
- Les pourboires du guide, chauffeur, restaurants, les offrandes des rencontres.

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons et dépenses personnelles.
- La rémunération de Sr Bénédicte YOU pour ses services de guidage (don à sa communauté).

EN OPTIONS

- Le supplément en chambre individuelle du J3 au J10 : **360 €** (dans la limite de 10% de l'effectif du groupe).

ÉCHÉANCIER & CONDITIONS D'ANNULATION

GRANDES ÉCHÉANCES

Échéances	Le participant transmet en ligne ou au chef de groupe	Le chef de groupe transmet au participant
31 août 2024 (J - 6 mois)	Un acompte de 30 % du montant du voyage	Un livret pratique Terre Sainte numérique pour les participants. Une notice d'assurance numérique.
29 déc. 2024 (J - 2 mois)	La copie du passeport valide 3 mois après le retour, et visa selon la nationalité, pour vérifier la bonne orthographe et validité.	La documentation de voyage : Étiquettes bagages Chèche <i>Atlas biblique ou Magnificat Terre Sainte.</i>
26 jan. 2025 (De J - 1 mois au jour du départ)	Le solde du voyage	La convocation : horaires d'avion et coordonnées des hébergements . Les informations éventuelles avant départ

CONDITIONS D'ANNULATION DE LUFTHANSA ET BRUSSELS AIRLINES

Après confirmation, en cas d'annulation totale du groupe ou d'une place, la compagnie aérienne retient des frais selon l'échéancier suivant :

Délai avant départ	≥ 91 jours	≥ 31 jours
	28/11/2024	27/01/2025
Annulation d'une place	0 €	100 €

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'AGENCE ET REMBOURSEMENT PAR L'ASSURANCE

À 30 jours du départ, toute annulation d'un participant entraîne des frais, retenus par l'agence selon le barème suivant. Ils sont remboursables par l'assurance, sans franchise pour motif médical, si les conditions d'assurances sont remplies et l'annulation notifiée à l'assurance dans un délai maximum de 5 jours.

Si la personne qui annule est remplacée par une autre, avant émission des billets (J-15), il n'y a pas de frais d'annulation.

Délai avant départ	≥ 31 jours	≥ 21 jours	≥ 8 jours	≥ 2 jours	Moins de 2 j
	27/01/2025	06/02/2025	19/02/2025	25/02/2025	26/02/2025
Frais d'annulation retenus par l'agence	0%	25%	50%	75%	100%
Remboursement par l'agence	100% (1)	75%	50%	25%	0%
Remboursement par l'assurance	0%	25%	50%	75%	100%

(1) Jusqu'à J-31, si vous n'êtes pas remplacés, seuls les frais d'annulation de la compagnie aérienne sont retenus

ORGANISATION DE VOTRE VOYAGE EN TERRE SAINTE

1. FORMALITÉS D'ENTRÉE

Ressortissants français et U.E. : passeport valide 3 mois (pour les français) ou 6 mois après la date du retour et autorisation de voyage électronique pour entrer en Israël à se procurer au plus tard 72 heures avant le départ. <https://israel-entry.piba.gov.il>. Mineurs voyageant sans au moins un de leurs parents, besoin d'une autorisation de sortie du territoire et d'une copie de la pièce d'identité du parent signataire sur www.demarches.interieur.gouv.fr.
Ressortissants hors U.E. et réfugiés : Pour un visa, prenez un rendez-vous en ligne sur le site du consulat d'Israël : <https://embassies.gov.il/paris>. Délai d'obtention : 1 à 2 mois.
Veuillez nous communiquer (à J-60) la copie de la page principale avec photo.

2. SANTÉ

Aucune vaccination spécifique n'est exigée pour entrer en Israël. Consultez les conseils de santé sur le site www.diplomatie.gouv.fr/. Israël et les Territoires palestiniens répondent aux normes sanitaires européennes avec un très bon système médical.

3. SÉCURITÉ

Consultez les conseils de sécurité pour Israël et Territoires Palestiniens sur le site www.diplomatie.gouv.fr/.
1^{er} cas : à partir de J-30, le passage de la totalité du pays en zone rouge entraînerait l'annulation de votre voyage. Nous retiendrions alors uniquement 100 € de frais par participant (sous forme d'avoir si report à une autre date).
2^{ème} cas : passage de la totalité du pays en zone orange. Le déplacement est déconseillé mais certaines compagnies aériennes assurent les vols. Toute annulation de votre part entraînerait les frais selon l'échéancier (cf. page 5).
3^{ème} cas : tensions localisées. L'itinéraire serait adapté en lien avec votre guide et notre bureau de Jérusalem.

4. ASSURANCE VOYAGE MULTIRISQUE

Elle est déjà incluse dans le prix pour tout participant résidant dans l'Union Européenne. Le contrat couvre les risques : épidémie, bagages, interruption de séjour, assistance rapatriement, et annulation (à partir de J -30) selon la notice d'assurance sur le site www.terresdelabible.com/assurance-voyage. La responsabilité civile à l'étranger est garantie uniquement pour les participants ayant leur domicile fiscal sur le territoire français.

5. AÉRIEN

Le transport aérien est assuré par des compagnies aériennes autorisées. Avec une réservation groupe, les noms des passagers doivent être insérés à J-30 et peuvent être modifiés sans frais jusqu'à l'émission (J-15). Pour embarquer, les noms et prénoms sur le billet doivent être les mêmes que sur le passeport et l'éventuel visa. La compagnie peut modifier ou annuler le vol pour des motifs économiques, écologiques ou de grèves. Nous ferons alors le maximum pour trouver une alternative, en vous communiquant l'éventuelle différence tarifaire.

6. HÉBERGEMENTS

L'hébergement est assuré en bivouac avec douches et sanitaires collectifs et en maisons religieuses de qualité ou en hôtels 3 étoiles équivalents aux normes israéliennes. Les chambres sont équipées de douches ou baignoires, de toilettes privatives et de linge de toilette. Des impératifs locaux peuvent entraîner un changement d'hébergement dans une catégorie identique.

7. PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Nous souhaitons rendre les voyages plus accessibles à tous. Malheureusement, une majorité des lieux ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite. Si elles veulent voyager, elles devront rester dans le bus pour certaines marches et visites, et prévoir un accompagnateur permanent. Il est possible, soit d'emporter son fauteuil, en nous indiquant les dimensions et le poids ; soit de nous demander d'en louer un sur place : 70 € pour le circuit.

8. PAIEMENT

J - 6 mois : un acompte unique correspondant à 30 % du forfait du voyage.

J - 30 jours : un solde pour le voyage.

9. PRIX - GARANTIE DOLLAR FIGÉ

À 30 jours du départ, pour la facturation, le prix sera susceptible de connaître une variation, à la hausse comme à la baisse, en fonction des taxes aériennes et de l'effectif réel. Nous avons acheté du \$ à terme pour votre groupe pour figer le cours du dollar, pour éviter un risque de change. C'est une garantie exclusive offerte par Terres de la Bible.

10. DOCUMENTATION DE VOYAGE

Étiquettes bagages, atlas biblique *Le Monde de la Bible* ou missel *Magnificat Terre Sainte* ou *Mon carnet de route en Terre Sainte* (8-14 ans), livret pratique Terre Sainte (numérique), chèche orange ou blanc et sur place une carte détaillée.



11. CONDITIONS DE VENTE, CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les conditions générales de ventes et de confidentialité sont consultables sur : www.terresdelabible.com/cgv-rgpd. Après avoir saisi notre agence, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut s'adresser au Médiateur du Tourisme et du Voyage, instance indépendante : www.mtv.travel.

VOYAGER RESPONSABLE

« **Écoutez le cri de la Terre et des pauvres** ». Pape François, *encyclique Laudato si'*, 2016.

« **Un Français émet en moyenne 10 tonnes de CO2 par an. Les experts estiment qu'il faudrait limiter ce chiffre à 2 tonnes de CO2 par an pour réussir à atteindre la neutralité carbone et à limiter le réchauffement de la planète** ». Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie, *ADEME magazine*, avril 2023.

C'est pour cela, qu'ensemble, nous cherchons à favoriser des voyages responsables : économiquement viables, socialement justes et environnementalement durables. Chacun de nous peut y contribuer :

- Nous, l'organisateur logistique du voyage, membre de l'association [Agir pour un Tourisme Responsable](#), nous faisons une estimation de l'impact de votre voyage et nous vous partageons des pistes d'amélioration,
- Vous, le concepteur du voyage, appelé aussi « chef de groupe », vous décidez des grandes orientations du voyage et sensibilisez les participants pour « voyager plus responsable »,
- Les participants, peuvent adopter des bonnes pratiques avant, pendant et après le voyage pour prendre soin de notre planète et de ses habitants.



MESURER ET CONTRIBUER : proposer des actions spécifiques pour améliorer votre impact

Lors de la réunion de préparation de votre voyage, nous vous encourageons à prendre un temps d'échange avec les participants pour les sensibiliser aux impacts de votre voyage et choisir des actions concrètes pour les améliorer.

1- Économique :

Ce que vous apportez déjà : vous soutenez les populations locales via les prestations dépensées sur place.

Aller plus loin : en versant les pourboires et offrandes, selon les usages locaux, pour apporter un vrai complément de revenu à certains métiers précaires (guides), modestes (chauffeurs) ou à des acteurs engagés (communautés, associations).

2- Social :

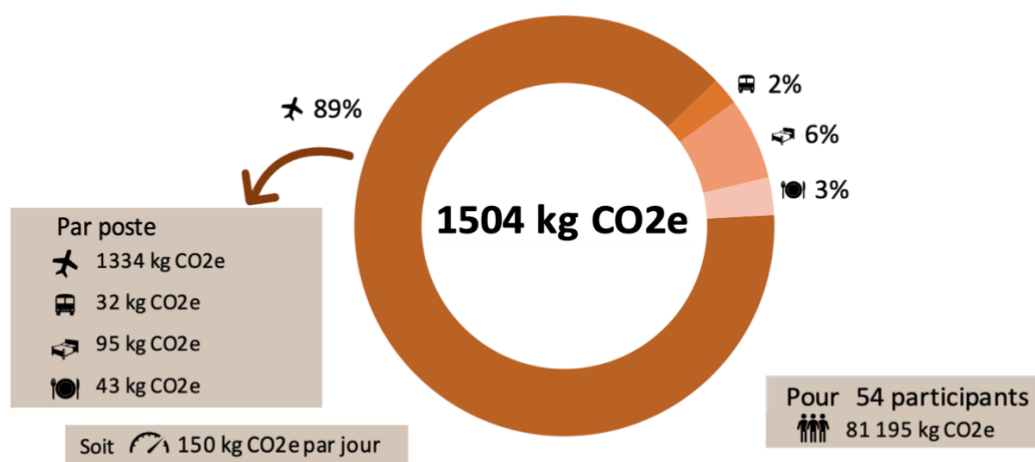
Ce que vous apportez déjà : en rencontrant des communautés religieuses locales vous les encouragez à poursuivre leurs activités solidaires.

Allez plus loin : renseignez-vous et contribuez à des projets de soutien spécifiques selon votre réseau ou via des organismes de coopération reconnus. Proposition : <https://ccfd-terresolidaire.org/nos-projets/?pays=978>.

3- Environnement :

Nous avons calculé l'empreinte carbone de votre voyage à partir des facteurs d'émission de l'ADEME. L'objectif est de vous donner des ordres de grandeurs pour identifier les leviers de réduction pertinents et proposer des actions de contribution pour atteindre la neutralité carbone et limiter le réchauffement climatique.

Empreinte carbone par personne Bourgouin - Jallieu fév. 2025



Ce que vous apportez déjà : en restant plusieurs nuits dans le même hébergement, vous participez à limiter l'impact carbone de votre voyage.

Allez plus loin : choisissez avec votre groupe une action de soutien à la nature, proche de chez vous, pour contribuer à l'évolution des comportements par des actes concrets : nettoyage de rivière, plantation d'arbre, sensibilisation des élèves au zéro déchets... Proposition : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/domaines-action/protection-de-la-nature>.

COMMUNIQUER : embarquer les participants dans la démarche du voyage responsable

1- Expliquer : informer le groupe dès le démarrage sur les choix qui ont été faits (rythme, vols, hébergement, rencontres...) pour contribuer à un voyage plus responsable.

2- Former : transmettre au groupe « [la charte du voyageur](#) » (aussi incluse dans le livret pratique). Elle donne des clés d'actions concrètes pour vivre son voyage de manière plus responsable.

3- Partager : échanger avec des chefs de groupe qui ont déjà voyagé pour avoir un retour de leur expérience. A votre retour, communiquez à votre entourage les bonnes pratiques pour que chacun puisse s'en enrichir.

PRÉVOIR : favoriser les bonnes pratiques lors de votre prochain projet

1- Dates : dans la mesure du possible, partir en dehors de la haute saison (demandez-nous conseil), pour bénéficier du meilleur rapport qualité / prix / fréquentation et éviter de surcharger la destination.

2- Rythme : ralentir pour savourer les lieux et les gens rencontrés. Favoriser la qualité des sites à la quantité. Inclure des temps de méditation et de marche en silence pour permettre une vraie expérience spirituelle. Visiter les sites majeurs le matin à l'ouverture pour être les seuls sur le site !

3- Transport : privilégier un vol direct car le transport aérien représente environ 80 % de l'empreinte carbone d'un voyage moyen-courrier. Un vol direct consomme environ 20 % de carburant en moins qu'un vol avec escale. *Source : Moyenne pour un vol PARIS – TEL AVIV. Calculateur : <https://greentripper.org>*. Si cela n'est pas possible, rechercher des actions de contribution. Lorsque c'est envisageable, inclure des journées sans bus et préférer un mode d'acheminement vers l'aéroport sobre en énergies fossiles (transport public, car, covoiturage, train...).

4- Hébergements : lorsque c'est possible, rester plusieurs nuits dans le même hébergement, pour éviter la surconsommation d'eau due au lavage des linges, et nouer des relations avec le personnel local. Quand cela existe, préférer des hôtels ou maisons religieuses ayant des contributions positives sur l'environnement et les populations locales (demandez-nous conseil).

5- Restaurants : sensibiliser le groupe à l'impact des repas sur place. Exemple : envisager des journées sans viande (un repas avec viande émet 3 à 14 fois plus qu'un repas végétarien). *Source : ADEME : <https://impactco2.fr/repas>*.

6- Rencontres : chercher à rencontrer des témoins locaux pour favoriser la connaissance mutuelle et être artisan de paix.

Merci de votre précieuse contribution pour concilier le soin des pèlerins, des équipes et de la Terre !

ASSURANCE VOYAGE

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et GROUPAMA D'OC, Agrément N°4064011- Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français.

Mutuaide

Groupama
D'OC

Produit : MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE TERRES DE LA BIBLE

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE TERRES DE LA BIBLE est un contrat d'assurance dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ? :

✓ ANNULATION DU VOYAGE

Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par événement
- Maladie grave (y compris maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie),
accident corporel grave, décès
- Dans le cas où vous êtes désigné comme étant cas contact dans les 14 jours précédant le départ
- Refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à votre arrivée à l'aéroport de départ
- Annulation autres motifs garantis
- Annulation toutes causes justifiées

✓ BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

Jusqu'à 800 € par personne et 5 000 € par événement

✓ INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITES

Jusqu'à 300 € pour l'interruption d'activité

✓ RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE

Jusqu'à 4 500 000 € par sinistre

✓ GARANTIES D'ASSISTANCE

Transport / Rapatriement sanitaire (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)

Rapatriement des personnes accompagnantes

Rapatriement des enfants de moins de 18 ans

Visite d'un proche Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)

Prolongation de séjour Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)

Frais hôteliers Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)

Frais médicaux hors du pays de résidence y compris en cas d'épidémie ou de pandémie Jusqu'à 75 000 € par personne et 800 000 € par événement

Soins dentaires Jusqu'à 150 €

Rapatriement de corps

Assistance Juridique

Retour anticipé

Assistance aux mineurs restés seul au domicile

Envoi de médicaments à l'Étranger

Transmission de messages urgents

Frais de recherche et de secours Jusqu'à 10 000 € par personne et 20 000 € par événement

Garanties Assistance en cas d'épidémie ou pandémie

Frais hôteliers suite à une mise en quarantaine 150 € par personne par nuit (Max 14 nuits)

Retour impossible 1 000 € par personne – 50 000 € par groupe

Frais hôtelier suite à retour impossible 150 € par personne par nuit (Max 14 nuits)

Valise de secours 100 € par personne – 350 € par famille

Assistance complémentaire aux personnes



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,

✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les épidémies sauf stipulation contraire dans la garantie,

✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,

✗ Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance).

✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

✗ Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,

✗ La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,

✗ L'usage de stupéfiants ou de drogues non prescrits médicalement ,

✗ Les dommages résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré conformément à l'article L113-1 du Code des Assurances .

✗ La participation en tant que concurrent à un sport de compétition

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

✗ Seules les garanties correspondant à la formule souscrite sont acquises

✗ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.

✗ La garantie « Annulation » ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à la fermeture des frontières, l'organisation matérielle aux conditions d'hébergement ou de sécurité de la destination

✗ Pour les garanties Responsabilité Civile Vie Privée à l'étranger et Individuelle Accident, ces personnes doivent être domiciliées en France Métropolitaine ou Département d'Outre-Mer



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre .

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

L'assurance est incluse à l'achat du voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

La garantie « Annulation » prend effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

La garantie « Annulation » expire le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.